



## Dictionnaire juridique J. Moors : la CBTI soigne ses membres

**Bruxelles, le 25 janvier 2016** – La Chambre belge des traducteurs et interprètes (CBTI) et la maison d'édition Die Keure / La Chartre viennent de concrétiser un partenariat portant sur la version en ligne du dictionnaire juridique J. Moors néerlandais-français. Proposé d'ordinaire au prix de 115 EUR, les membres de l'association peuvent bénéficier, depuis ce 15 janvier 2016, d'un accès exclusif à la version en ligne du dictionnaire pour un montant forfaitaire très avantageux.

Depuis sa création en 1955, la CBTI défend bec et ongles les droits et les intérêts des traducteurs et interprètes jurés. À travers cette offre et ce partenariat, la première association professionnelle du secteur entend également améliorer le confort de travail de cette importante catégorie de membres, ainsi d'ailleurs que de tous les autres linguistes travaillant dans le secteur juridique.

### Une référence

Édité pour la première fois en 1953, le dictionnaire juridique néerlandais-français de Joseph Moors en est aujourd'hui à sa 7<sup>e</sup> édition. Il fait figure d'ouvrage de référence incontesté dans le secteur de la traduction juridique. Riche de plusieurs dizaines de milliers de termes, il permet à tout linguiste de trouver rapidement et en toute convivialité le terme recherché dans ce langage de spécialité. Il constitue à ce titre un élément incontournable de la palette d'outils du traducteur juridique moderne. À n'en pas douter, un atout dont les membres de la CBTI auront à cœur de profiter.

--- FIN ---



**Chambre  
Belge des  
Traducteurs  
et Interprètes**

**Belgische  
Kamer van  
Vertalers  
en Tolken**

## **La CBTI**

Créée en 1955, la Chambre belge des traducteurs et interprètes est une association royale sans but lucratif. Seule organisation professionnelle à réunir les traducteurs et interprètes de toute la Belgique et à les représenter au Conseil supérieur des indépendants et des PME, son objet consiste à grouper les personnes physiques exerçant un métier directement lié à la traduction ou à l'interprétation en vue de leur intérêt mutuel, à perfectionner les connaissances professionnelles par la formation permanente, à développer le prestige des professions couvertes par les statuts et à défendre les intérêts professionnels collectifs de ses membres. Plus d'infos sur : [www.cbti-bkvt.org](http://www.cbti-bkvt.org)

La CBTI est membre de la **Fédération internationale des traducteurs (FIT)**.

## **Contact**

### **Chambre belge des traducteurs et interprètes**

Rue Montoyer 24 - b12

B-1000 Bruxelles

Tél. : +32 2 513 09 15

[secretariat@cbti-bkvt.org](mailto:secretariat@cbti-bkvt.org)

[www.cbti-bkvt.org](http://www.cbti-bkvt.org)

### **La Charte / Die Keure**

Rue Guimard 19

B-1040 Bruxelles

Tél. : +32 2 512 29 49

Fax : +322 512 26 93

[info@lacharte.be](mailto:info@lacharte.be)

